

**Appel à manifestation d'intérêt
en vue de la généralisation de l'outil
numérique régional de parcours
et de coordination
GWALENN**

PRESENTATION DE L'OUTIL

Mars 2019



CONTEXTE REGIONAL

En Bretagne, la réflexion sur le déploiement des services numériques pour la gestion du parcours et des fonctions de coordination a fait l'objet de travaux qui ont démarré depuis l'année 2015. En effet, les acteurs de la coordination et de l'intégration (PTA¹, réseaux, MAIA², MSP³) ont exprimé le souhait auprès de l'ARS de converger vers l'utilisation d'un outil numérique partagé afin de faciliter la coordination des parcours.

Sans méconnaître les différences et particularités de chacun des acteurs dans leur fonction d'appui à la coordination, l'ARS a souhaité adopter une approche globale de ce système d'information et a installé un comité de pilotage dédié associant :

- Les représentants des dispositifs de coordination (URSB- Union des réseaux et dispositifs de coordination en santé de Bretagne, MAIA, PTA, MSP, l'URPS des médecins libéraux) ;
- Les représentants des Conseils Départementaux ;
- Les directions métiers de l'Agence concernées :
 - o Direction des Parcours
 - o Direction de l'Offre ambulatoire
 - o Direction de l'Hospitalisation et de l'Autonomie.

Le GCS e-santé Bretagne a été missionné par l'ARS pour intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) et, à ce titre, animer et piloter ce projet.

Un travail sur les besoins « métiers » des acteurs a été conduit durant l'année 2016, au sein de groupes de travail pluridisciplinaires constitués des dispositifs de coordination, de l'URPS et des réseaux de santé spécifiques. Il est apparu essentiel de proposer un modèle générique de cahier des charges au moment où le thème de la fluidification du parcours du patient était au cœur de la stratégie nationale de santé, afin de créer les conditions favorables pour le déploiement d'un outil numérique approprié.

Sur la base de cette expression de besoins, un appel d'offres régional a été publié. **L'appel d'offres, clos en septembre 2017, a retenu l'outil de coordination GWALENN** qui a été déployé dans un premier temps sur cinq sites pilotes :

- PTA Appui santé Pays de Fougères
- PTA CapSanté Trégor-Goëlo
- Espace autonomie seniors (EAS) Centre Ouest Morbihan
- MAIA Pays de Morlaix
- PTA Appui Aux Professionnels de Santé (Vannes /Auray)

En 2018, la priorité de l'ARS Bretagne a été de poursuivre le déploiement de l'outil GWALENN au sein des MAIA et des PTA. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a ainsi été lancé fin février 2018 pour identifier les dispositifs de coordination souhaitant utiliser cet outil et intégrer la démarche régionale. Suite à cet AMI et à partir de mai 2018 le déploiement de l'outil a été lancé et s'est échelonné jusqu'au début de l'année 2019 en fonction de la maturité des dispositifs (plus d'une trentaine au total).

¹ Plateforme territoriale d'appui

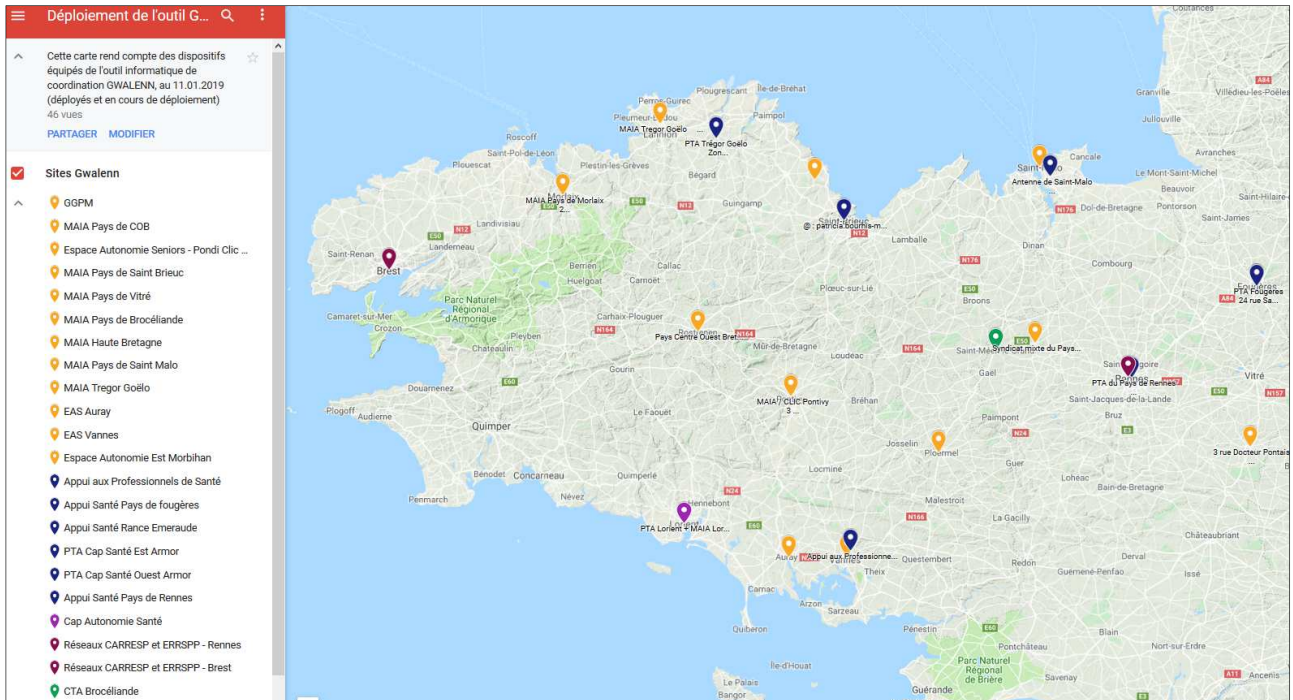
² Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

³ Maison de santé pluri-professionnelle

GWALENN en quelques chiffres⁴ :

Début 2019, GWALENN représente :

- 22 dispositifs répartis sur le territoire breton déjà équipés, ou en cours d'équipement
- 200 utilisateurs
- 2 379 dossiers usagers
- 35 578 fiches de suivi



⁴ Données 11.01.2019

PRESENTATION DE L'OUTIL REGIONAL DE PARCOURS ET DE COORDINATION GWALENN

GWALENN est un outil numérique partagé, fruit d'une co-construction régionale et pluridisciplinaire, destiné à faciliter la prise en charge des personnes dans le cadre de leur parcours.

Il s'agit d'une solution logicielle destinée notamment aux dispositifs tels que les MAIA et les PTA.

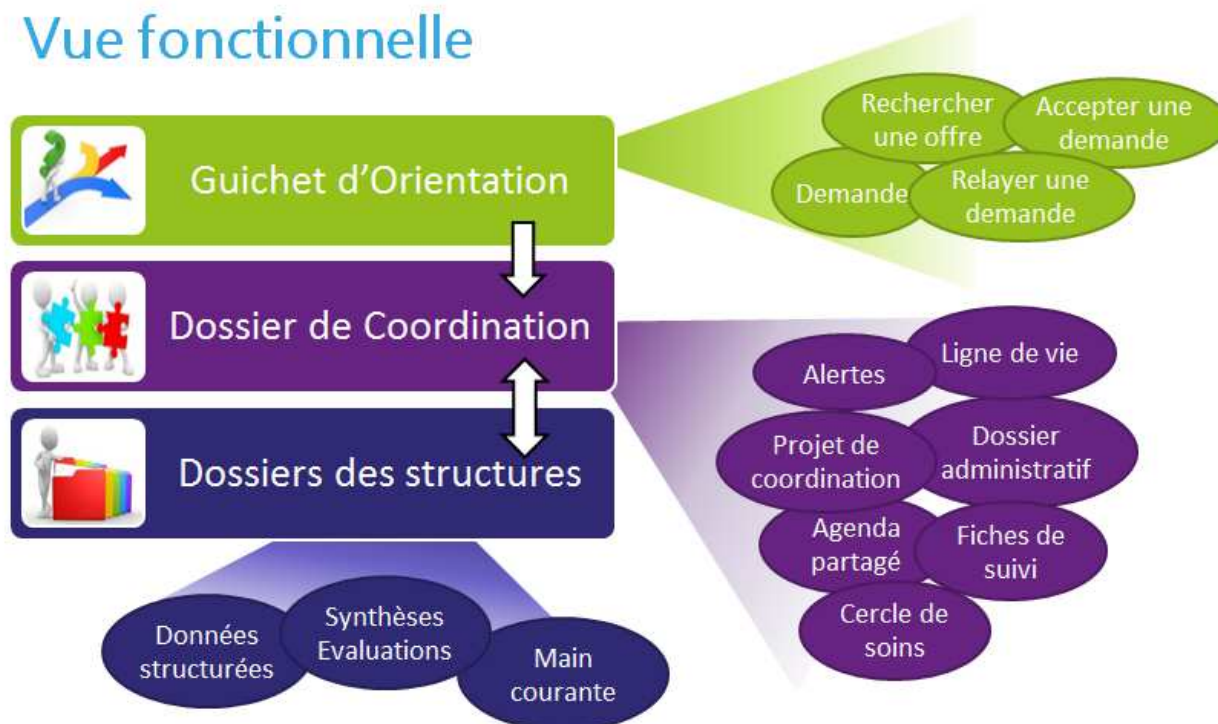
Ses objectifs sont de :

- **renforcer les liens entre acteurs issus de secteurs différents** (médico-social, sanitaire et social) participant à la prise en charge des personnes dans le cadre de leur parcours.
- **suivre le parcours des personnes** ayant des problématiques de santé ou de perte d'autonomie
- **coordonner les projets et actions entreprises et à entreprendre** autour de ces personnes.

► Les fonctionnalités de l'outil GWALENN:

GWALENN est composé de différents modules :

GWALENN Vue fonctionnelle



Les 3 modules principaux :

- **Module « Guichet d'Orientation »** : ses fonctions sont le repérage, la pré-évaluation et l'orientation.
Le Guichet d'Orientation est un des points d'entrée dans l'outil métier permettant de réaliser des signalements/repérages et de l'orientation de premier niveau. Il constitue un des principaux supports du déploiement du guichet intégré dans le cadre de la méthodologie MAIA.
En termes d'usage, il permet pour tout type d'acteurs de réaliser une alerte, sur la base de la détection d'un besoin, et de réaliser une orientation en s'appuyant sur les référentiels régionaux (annuaire régional dans un premier temps, Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) dans un second temps), pour répondre à la problématique.
➔ Ce module est en cours de test par des utilisateurs pilotes. La mise en production aura lieu en Mars 2019.
- **Module « Dossier de Coordination »** : sert à l'inclusion, l'évaluation et au suivi du parcours de la personne.
Ce module concerne l'activité de gestion de cas et de coordination, et permet aux dispositifs de la coordination d'échanger des données entre elles.
Il regroupe les données administratives de la personne, un agenda, des fiches de suivi, la liste des intervenants. Il permet également d'établir un projet de coordination, duquel découlera la création automatisée d'un PPS et/ou d'un PSI.
➔ Ce module est à disposition, mais peut être amené à évoluer au fil des remontées terrains et des besoins utilisateurs.
- **Module « Dossiers des structures »** : sert à chaque structure et seulement à elle, pour les informations qui lui sont propres.
Ce module concerne l'activité propre du dispositif de coordination, et n'est pas partagé avec les autres Dispositifs ou Partenaires. Il permet de répondre à des spécificités métiers qui ne sont pas forcément communes à tous les utilisateurs GWALENN (et de ce fait qui ne sont pas présentes dans le module « Dossier de Coordination »).
➔ Ce module est à disposition, mais peut être amené à évoluer au fil des besoins spécifiques par typologie de dispositifs (besoins spécifiques CLIC par exemple).

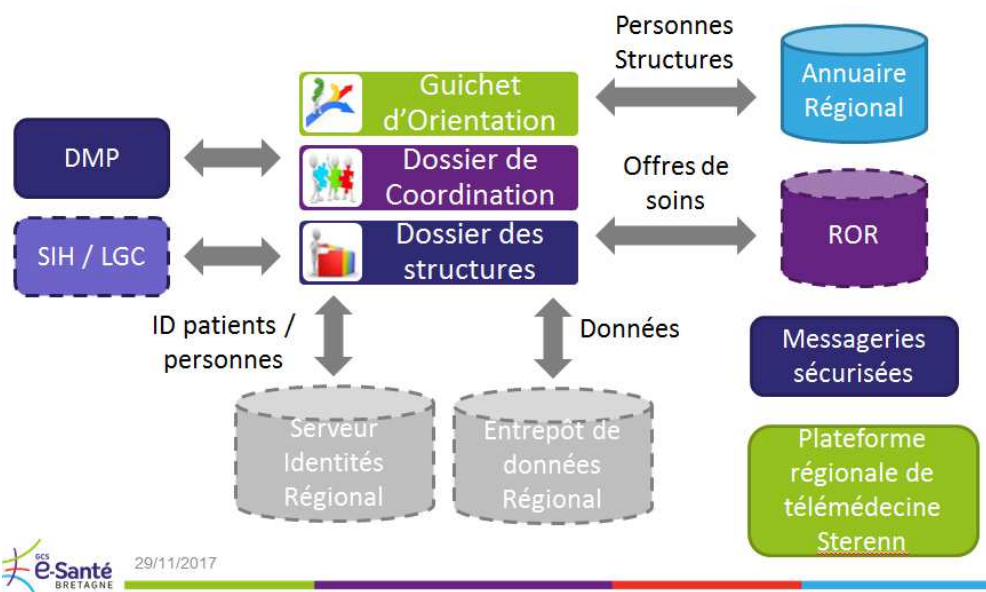
Les fonctionnalités complémentaires :

- **L'outil d'évaluation multidimensionnel InterRAI-HC** :
Il s'agit d'une méthode d'évaluation, choisie par la CNSA à l'échelon national. Cet outil sera disponible uniquement pour les gestionnaires de cas MAIA.
➔ Ce module est à disposition.
- **Le portail professionnel** :
Un accès spécifique est prévu pour les acteurs partenaires (libéraux, structures médico-sociales...) avec une interface dédiée, accessible en mobilité. Ce portail Web, donnera accès au Guichet d'Orientation, ainsi qu'à une vue simplifiée du dossier de coordination des personnes prises en charge par le partenaire. Le dispositif de coordination gère les accès de ces professionnels.
➔ Ce module est en cours de test par des utilisateurs pilotes. La mise en production aura lieu en Mars 2019.

► Interopérabilité

GWALENN est interopérable avec son environnement : messagerie sécurisée, annuaire régional, Répertoire Opérationnel des Ressources - ROR (à venir en fonction du peuplement réalisé tout au long de l'année 2019), DMP,....

Gwalenn Interopérabilité



► Un processus de déploiement itératif :

Il est important de noter que le projet de déploiement de l'outil GWALENN se déroule de manière itérative. Les modules sont paramétrés au fur et à mesure par l'éditeur sur la base du cahier des charges régional et des différents groupes de travail qui se déroulent depuis octobre 2017 (dans le cadre du déploiement des sites pilotes).

Cela implique un accès aux différents modules et fonctionnalités au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

► Accès à GWALENN :

L'accès à GWALENN se réalise via le portail Télésanté Bretagne, avec un identifiant unique permettant également d'accéder aux différents outils de l'Espace Numérique Régional de Santé (ENRS) portés par le GCS e-santé Bretagne.

DEPLOIEMENT REGIONAL DE L'OUTIL GWALENN

Au cours de l'année 2018, des CLIC et autres dispositifs de coordination ont fait part de leur souhait d'utiliser l'outil GWALENN, notamment dans le cadre de l'AMI de février 2018, lors des comités territoriaux SNAC ou encore à l'occasion de rencontres avec les Conseils Départementaux.

Des réseaux de santé spécifiques ont, au cours de réunions avec l'ARS en 2018, exprimé l'intérêt qu'ils portaient sur cet outil, intérêt conforté dans le cadre des projets « article 51 » transmis à l'ARS.

Par ailleurs l'outil GWALENN est susceptible de répondre aux besoins des pôles de compétences et de prestation externalisées (PCPE) qui sont chargés d'organiser un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap par la mobilisation collective de professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, aussi bien en établissement qu'en libéral.

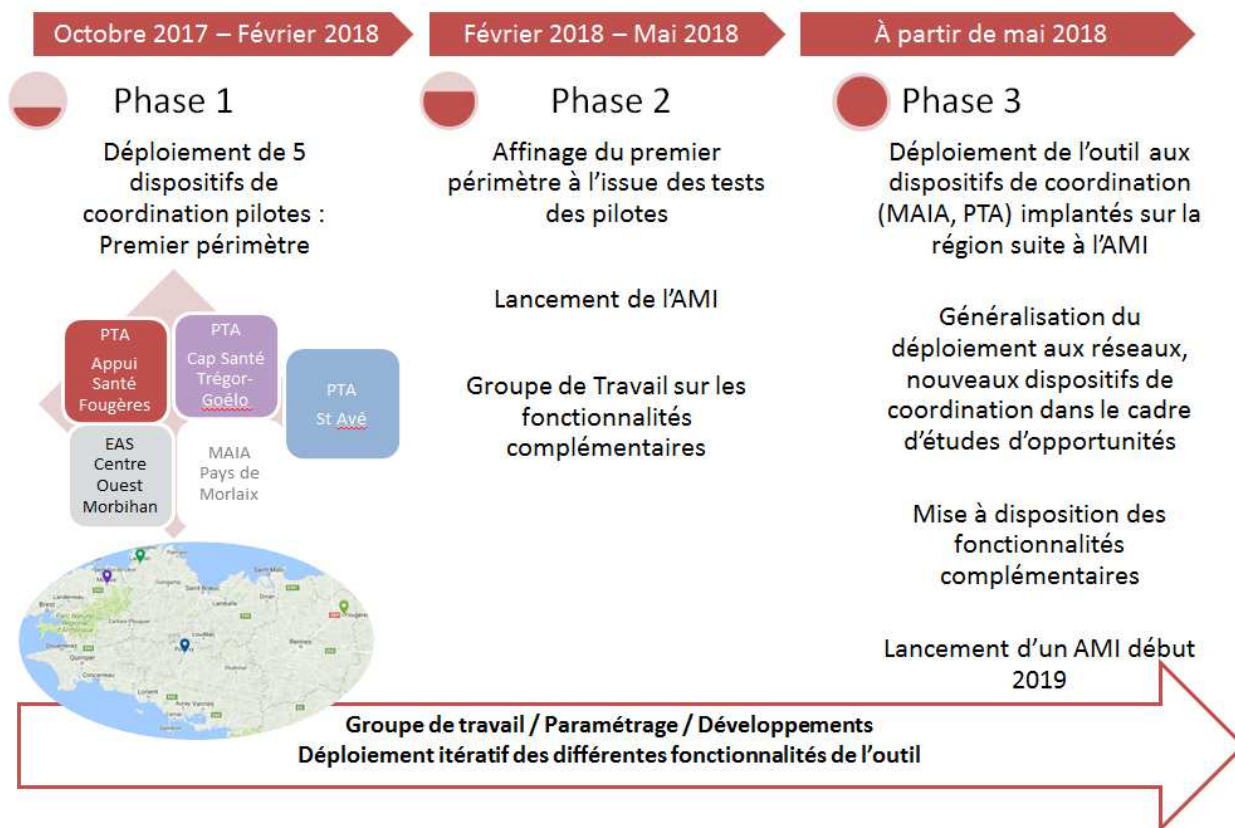
Pour répondre à ces demandes, l'ARS fixe comme priorité pour 2019 de généraliser le déploiement de l'outil GWALENN et d'équiper prioritairement :

- les CLIC
- les PTA nouvellement constituées
- les réseaux de santé spécifiques
- les PCPE

L'objectif de l'ARS avec cet AMI est d'identifier les structures souhaitant utiliser l'outil GWALENN et intégrer la démarche régionale.

- ➔ En plus du déploiement, il pourra être possible pour les CLIC, par exemple, de nous remonter leurs besoins spécifiques, au travers de GT régionaux afin d'évaluer s'il est nécessaire de faire évoluer l'outil.

L'enjeu est de programmer, avec l'appui du GCS e-santé Bretagne, les déploiements des dispositifs de coordination retenus correspondant à la phase 3 du projet décrite ci-dessous :



Il est donc demandé aux dispositifs de coordination cités supra (CLIC, réseaux, nouvelles PTA, PCPE) de la région Bretagne de faire connaitre à l'ARS leur souhait d'intégrer cette démarche régionale et de définir un calendrier pour la poursuite du déploiement de GWALENN.

DISPOSITIONS FINANCIERES CONCERNANT L'UTILISATION DE GWALENN

► Les coûts de déploiement de l'outil (investissement, maintenance, prestation d'accompagnement) sont pris en charge par l'ARS dans le cadre de la mise en place des services numériques régionaux partagés

► Conditions pour bénéficier de GWALENN et des différents services numériques régionaux :

Pour avoir accès aux différents outils de l'Espace Numérique Régional de Santé (ENRS) portés par le GCS e-santé Bretagne, **il faut que la structure (personne morale) soit adhérente au GCS e-santé Bretagne.**

Cette adhésion permet de :

- Accéder à un bouquet de services orienté autour de quatre axes : EXPERTISE, PARCOURS, TELEMEDECINE & MUTUALISATION.
- Participer à la co-construction de projets entre les différents acteurs de santé bretons issus du sanitaire, du médico-social et du social.

Une fois l'adhésion validée, il est demandé à chaque adhérent :

- Un apport au capital, versé uniquement à l'adhésion et variable en fonction du collège d'appartenance (entre 43€ et 181€). L'apport au capital social est recalculé chaque année au 31 décembre en fonction des nouveaux membres et des départs.
- Une cotisation annuelle dont le montant de l'adhésion est basé sur les recettes de l'année N-2. 100 € est la cotisation minimale. Pour l'année 2018, le coût de la cotisation sera d'environ 60 € par millions d'€ de recettes.

La première année d'adhésion ne représente aucun coût pour le futur adhérent.

Au-delà de GWALENN, l'adhésion donne un accès par défaut à tous au répertoire opérationnel des ressources (ROR) et à l'annuaire régional. L'accès aux autres services est fait en fonction du profil et des besoins de chaque adhérent.

► Dans le cadre de GWALENN, le GCS e-santé vous accompagne :

- Lors des formations à l'outil,
- Lors des accompagnements terrains pour faire des points d'usages, des bilans d'utilisation,
- Réaliser le support, l'aide à l'utilisation de l'outil,
- Cadre les différentes remontées terrains, étudier les évolutions,
- Animer les Groupes de travail et Comités régionaux.

CONTACTS

➤ **ARS Bretagne**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Lucie Desrues-Le Penven, chargée de mission Innovation en santé et Handicap :

lucie.desrues@ars.sante.fr - 02.22.06.73.66

➤ **GCS e-santé Bretagne**

Pour toute information complémentaire sur l'outil GWALENN, vous pouvez contacter :

Gwénaëlle Le Garrec, chef de projets :

gwenaelle.legarrec@esante-bretagne.fr - 06 29 64 30 76